Marc Jammet Administrateur du CCAS de Mantes la Jolie

> Madame Cécile Dumoulin Vice-présidente du CCAS 31 rue Gambetta 78200 Mantes la Jolie

> > Le 20 septembre 2013

Madame la Vice-présidente et chère collègue,

J'accuse réception de votre courrier daté du 29 juillet dernier en réponse au mien envoyé quatre mois plus tôt et portant sur l'expédition des dossiers CCAS.

Je prends note qu'accidentellement certains courriers à destination de Mantes la Jolie transitent par le centre de tri de Bois d'Arcy, occasionnant ainsi des retards de plusieurs jours. Vous conviendrez sans-doute que je joue de malchance puisque, pour ce qui me concerne, chacun de mes dossiers a transité à chaque fois par ce centre et ce, pendant plusieurs mois.

Vous soulignez mon absence des conseils d'administration du CCAS depuis le 8 septembre 2011. C'est inexact puisqu'en octobre 2012, lors d'un conseil d'administration convoqué à 18h15, je vous ai demandé en séance s'il était possible – compte tenu de mon activité professionnelle – de convoquer ces derniers un quart d'heure plus tard me permettant ainsi l'examen des premiers dossiers de l'ordre du jour.

J'aurais mauvaise grâce à vous reprocher votre manque d'écoute puisque le CCAS était convoqué à 17h30 et les suivants à .... 17h00, m'interdisant de fait toute participation.

Enfin je mesure votre souci de convivialité et de proximité vous incitant à me remettre vos courriers en main propre.

Je vous propose de le faire lors des conseils municipaux.

En effet, si j'ai pu remarquer que vos multiples occupations ne vous permettent pas d'assister à la totalité des conseils municipaux, je suis par contre d'une assiduité sans faille qui devrait vous permettre de vous acquitter assez facilement de votre respectable soucis.

En vous remerciant à nouveau de votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Viceprésidente et chère collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

> Marc Jammet Administrateur du CCAS